

CTND/fnd le 20.06.97
REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

N° 0935 /MJS/DJASE/DASE

Dakar, le 25 Juin 1997

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

- A - Messieurs les Chefs de Service régional de la Jeunesse et des Sports ;
- Messieurs les Responsables d'Œuvres organisatrices de Collectivité éducative ;
- Messieurs les Directeurs de Collectivité éducative.

OBJET : Campagne des C.E. de 1997

Messieurs,

Le thème de la campagne de 1996 était : "LES COLLECTIVITES EDUCATIVES AU SERVICE DES JEUNES EN SITUATIONS DIFFICILES".

A l'heure du bilan, il m'a été donné de constater que d'importants progrès ont été enregistrés tant du point de vue de la quantité que de la qualité malgré une conjoncture économique particulièrement défavorable.

L'année 1996 a vu l'ouverture de soixante et une (61) collectivités éducatives au profit de 18.033 jeunes pour un coût de 481.159.562 F CFA.

Ce résultat fort encourageant a été obtenu grâce à l'esprit sacerdotal des responsables des œuvres organisatrices, des directeurs et des moniteurs de collectivité éducative, ainsi que tous les partenaires qui ont compris que le développement passe par une bonne éducation de la Jeunesse.

Dans le souci de consolider les acquis enregistrés en 1996, le Chef de l'Etat a décidé de reconduire le même thème en 1997 et vous invite par la même occasion :

- à poursuivre les efforts consentis en 1996 pour promouvoir les collectivités éducatives en faveur des Jeunes en Situation difficile;
- à veiller à la bonne programmation et au suivi de l'exécution des programmes de formation et des demandes d'ouverture de collectivité éducative en amont et en aval en rapport avec les services compétents de mon département ;
- à assurer l'utilisation correcte et l'acheminement dans les délais par le biais des Services régionaux de la Jeunesse et des Sports de toutes les fiches de notation des stagiaires ainsi que le dépôt à temps des rapports de fin de séjour ;
- à prendre toutes dispositions utiles pour une bonne gestion de l'économat par une tenue correcte de tous les documents comptables et à la détermination au jour, le jour du prix journalier alimentaire.

A cette fin, des instructions précises seront données aux agents de contrôle de mon département pour que l'accent soit mis sur les problèmes administratifs en général et sur l'économat en particulier.

Je compte sur la bonne compréhension de tous et de chacun pour l'exécution correcte des directives que voilà et auxquelles j'attache beaucoup de prix./-

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

Ousmane PAYE